

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le mardi 10 mai 2016 et a traité les sujets suivants :

– **Suivi du budget :** Le Maire a commenté le comparatif « Budget / Réalisé » au 10 mai 2016. Cette première analyse a confirmé le retard progressif que prennent les versements des recettes de l'état. Ce décalage peut déclencher des problèmes de trésorerie. Le Maire a proposé une décision modificative qui diminue le solde d'exécution d'investissement reporté de 4810 euros et augmente la ligne des travaux de voirie de 4810 euros.

– **Travaux de voirie :** Après plusieurs séances de travail, de visites sur le terrain, des priorités de travaux de voirie ont été présentées au Conseil Municipal par le Maire. Des emplois superficiels seront réalisés sur la moitié de la voirie non traitée en 2015. Des travaux de sécurisation de petites portions de route seront effectuées à plusieurs endroits de la commune avec le souci de canaliser l'eau pour l'évacuer. Le chantier prioritaire sera le re-profilage d'une portion de la route du Furan afin de consolider durablement la chaussée. L'enduit superficiel sera reporté en 2017. Le budget nécessaire à ces travaux est de 48 500 euros.

– **Projet de raccordement des réseaux :** Le Maire a exposé un projet de raccordement de la partie est du village au réseau d'assainissement. Ces travaux permettraient le branchement des maisons d'habitation, du futur local de chasse et de l'installation de toilettes à proximité du cimetière. Une demande à ERDF est prévue pour le raccordement électrique des locaux situés à côté du cimetière. Pour étudier la faisabilité de ce projet, Robert Pinet a proposé l'intervention du cabinet d'étude Syntégra. Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le choix de Syntégra pour réaliser cette étude à un coût de 3300 euros TTC.

– **Questions diverses:** Laurent Richard a présenté l'équipement de l'école d'un vidéo projecteur interactif. Cette investissement serait de 4300 euros TTC. Le projet sera présenté à la réunion du RPI début juin pour connaître quelles orientations donner à ce nouveau type de matériel, pour quelle classe ?

Le Conseil Municipal a donné son accord pour consulter les banques afin d'obtenir des propositions de financement court terme afin de palier aux problèmes de trésorerie.

La Communauté de Communes du Pays de St Marcellin est engagé avec le Conseil Départemental dans le développement du réseau d'initiative publique très haut débit. Pour le maillage de ce nouveau réseau câblé, notre commune doit mettre à disposition un terrain dont elle est propriétaire dans le village pour construire un local technique de 35 à 50 m². Le Maire a proposé un emplacement proche du local technique de la commune à côté des garages de l'OPAC. Ce choix a été entériné par le conseil.